

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

**Date de convocation**

**6 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 13 mars à 18h00,  
le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Berzy  
le Sec sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
79	57	57

**Accueil d'un stagiaire**

n° 9.

**PRESENTS**

Mesdames FELCZAK, PARMENT, JULVE, BOURINET représentée par M DELACOUR, GAUTIER, FERTE était représentée par M BOUDEELE, DRIVIERE (Maire de Parcy et Tigny), ROBACHE, POTTIER, DELVAL était représentée par M LEMISTRE

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE, DE RE, PERUT était représenté par M STOLARIC, ROSSIGNOL, BEZIN, HERTAULT était représenté par M FIQUET, DUMORTIER, GUILLEMOT, GUYOT, LEMAIGRE, TEMPLIER, CHOLET représenté par M MUTTERER, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, ROBILLART, VAN MELLO était représenté par Mme TEIRLYNCK, BARBILLON, CHABROL, LETRILLART, BUCHET, WOKAN, SAMIER, POURTEYRON, BOUDRAA, BRUNET, MAURICE, LEROUX Luc, VILLEVOYE était représenté par M COUVREUR, DE MONTESQUIOU (Maire de Montgobert était représenté par M REYT ( 1<sup>er</sup> adjoint), LEBLOND, POTTIER, DAVIN, DOLLET, DE REKENEIRE, DUVIVIER, REBEROT était représenté par M GUERIN, LEROUX Christian, TASSIN était représenté par M KASPRZAK, PUCHE, TOURNEVILLE (Maire de Troesnes), COCHEFERT, RUELLE, LANSOY, VECTEN, STANLEY était représenté par M VANLERBERGHE

**Secrétaire de séance** : M CHABROL Jean

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la possibilité d'accueillir un étudiant en licence Automatismes, Réseaux et Télémaintenance de l'IUT de Cuffies dans le cadre d'un stage de fin d'études pendant une durée de 14 semaines du 18 mars au 21 juin 2019.

Le stage, encadré par le responsable de la licence ART, porte essentiellement sur la mise à niveau de l'automate de l'usine de traitement d'eau potable de Septmonts.

Le stagiaire serait indemnisé sur les bases légales, pour un montant global de 1 837,50 € pour la durée totale du stage, soit 612 € mensuels.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **décide** par 56 voix POUR et une abstention :

- d'autoriser le Président d'engager les démarches afférentes à l'accueil du stagiaire ;
- d'inscrire au budget les dépenses d'indemnisation du stagiaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

POUR COPIE CONFORME

Le Président

D. MAURICE

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture le  
Et publication ou notification le

**S.E.S.V.**  
**SYNDICAT DES EAUX**  
**DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**  
87 Allée des Platanes - 02100 COURMELLES  
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 01 62  
Email : [sesv@orange.fr](mailto:sesv@orange.fr) DE SOISSONS

**- 9 AVR. 2019**